



Exploitation de Haute Valeur Environnementale

Certificat

délivré à

SAS CHAMPAGNE LANCELOT-PIENNE

1 PLACE RIVIERE
51530 CRAMANT

N° SIRET : 411 431 364 00024

au titre du

Niveau 3

de la Certification Environnementale version 4 des exploitations,
selon les articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime,
le décret n° 2022-1447 du 18 novembre 2022 relatif à la certification environnementale
et l'arrêté du 18 novembre 2022

**Cette certification est valable 3 ans à compter
du 03 Août 2023 jusqu'au 02 Août 2026
sous réserve du respect des seuils de performance environnementale.**

*La certification de niveau 3 permet l'utilisation de la mention
«issu d'une exploitation à haute valeur environnementale»
conformément à l'article D.617-4 du CRPM.*

*La certification peut être suspendue ou retirée dans les conditions visées
dans le décret n° 2011-694 du 20 juin 2011.*



Fait à Paris

N° VCE-3-02864_2_V1

Le Président de l'Association OCACIA
Emmanuel LEFEBVRE

Le certificat, propriété d'OCACIA, doit lui être restitué sur simple demande
Seul l'original signé de ce certificat est valable